



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

413-04-02-00-4260/6– GEN 1/24

Notification aux Gouvernements des Etats parties aux Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre

CONVENTIONS

Communication du dépositaire

Par résolution A/RES/ES-10/24 du 18 septembre 2024, l'Assemblée générale des Nations Unies a invité la Suisse, en sa qualité de dépositaire des Conventions de Genève, à convoquer une conférence de Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, dans un délai de six mois à compter de l'adoption de dite résolution.

La Suisse accepte ce mandat d'organiser une Conférence dans le délai prescrit. A partir de novembre 2024, la Suisse mènera, à Genève, des consultations auprès des Hautes Parties contractantes, afin de présenter le processus et de discuter de leurs attentes. De premières réunions d'information auprès des Missions permanentes sises à Genève sont prévues pour la mi-novembre 2024.

La direction du processus est confiée à l'Ambassadeur Franz Perrez, Directeur de la Direction du droit international public du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse. Les consultations seront menées par l'Ambassadeur Salman Bal. Le titre d'Envoyé spécial pour la 4^e Conférence de Hautes Parties contractantes des Conventions de Genève a été décerné à l'Ambassadeur Salman Bal pour l'exercice de cette fonction. Toute éventuelle question peut être adressée à dil.chcp@eda.admin.ch.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels. Elle est adressée comme de coutume aux Gouvernements des Etats parties et, en outre, directement aux Missions permanentes sises à Genève. Toutes communications subséquentes relatives à cette conférence seront adressées exclusivement aux Missions permanentes à Genève, mais seront disponibles sur le site Internet du dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire - Protection des victimes de la guerre - Notifications).

Berne, le 11 novembre 2024

